

National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters Ottawa, Ontario K1A 0K2 Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Pamela Horner

Pamela.Horner@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation Closes -	_
L'invitation prend	fin

 $At - a: 14:00:00 \ EDT - 14:00:00 \ HAE$

On May 29, 2024 - le 29 mai, 2024

Title/Titre	Solicitation No – Nº de l'invitation
Calibrating Gas Mixture /	W8486 – 249636/A
Mélange gazeux de calibration	
Date of Solicitation - Date de l'invita	ntion
May 8, 2024 – le 8 mai 2024	
Address Enquiries to - Adresser tout	es questions à
•	•
Pamela Horner	
Pamela.Horner@forces.gc.ca	
Telephone No. – Nº de téléphone	FAX No – Nº de fax
343-572-8721	
Destination	
Department of National Defend	ce
25 CFSD Montreal	
6363, rue Notre Dame St. E	
Montreal, QC H1N 2E9	
monded, Quilly 211	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
October 31, 2024 – le 31 octobre 2024	
Vendor Name and Address - Raison soci	ale et adresse du fournisseur
Name and title of person authorized to si	gn on behalf of vendor (type or
print) - Nom et titre de la personne autor	isée à signer au nom du fournisseur
(caractère d'imprimerie)	
1 /	
Name/Nom	Title/Titre
Traine/Troin	11tte/11tte
g:	D-4-
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX BESOIN	3
1.3	COMPTE RENDU	3
1.4	ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	3
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	Présentation de soumissions par voie électronique	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1	Exigences relatives à la sécurité	10
6.2	Besoin	10
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CONTRAT DE DÉFENSE	
6.12	Assurances	
6.13	Durée de Conservation	
6.14	LIVRAISON, INSPECTION ET ACCEPTATION	
6.15	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.16	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
	E A – BESOIN	
_	HEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE	_
	E « B » - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	19
	F « C » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOLIMISSIONS	20

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat.

1.2 Énoncé des travaux Besoin

Le besoin est décrit à l'Annexe A, Besoins.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Entente sur les revendications territoriales globales

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les marchés publics (OMC-AMP), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPan), l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH), l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECK) et Canada et l'Union européenne Accord économique et commercial global (AECG), Accord global et progressif de partenariat transpacifique (CPTPP); Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni) - Accord de continuité commerciale; et Accord de libre-échange Canada-Ukraine.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2023-06-08) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.

c) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse indiquée dans la demande de soumission.

- d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.

- f) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP), est supprimé en entier.
- g) Difficultés techniques de la transmission des soumissions

Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (08) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'une méthode de soumission par voie électronique (comme le télécopieur, le service Connexion de la SCP, ou un autre service en ligne) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :

- i) Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU
- ii) Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.
- h) Intégralité de la soumission

Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.

Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :

- 1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
- 2. Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié:
- 3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
- 4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;

Buyer ID - Id de l'acheteur DLP 6-4-2

5. Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B3000T (2006-06-16) – Produits équivalents

2.2 Présentation de soumissions par voie électronique

- a) Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b).
- b) Soumissions transmises par voie électronique: Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 3 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (Copie électronique)
Section II : Soumission financière (Copies électronique)

Section III: Attestations (Copies électronique)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe de l'Attachement 1 à la partie 3 de la solidité de l'offre pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe de l'Attachement 1 à la partie 3 de la solidité de l'offre pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe de l'Attachement 1 à la partie 3 de la solidité de l'offre dans leur offre financière.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

DLP 6-4-2

Soumission financière Section II:

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) au Ministère de la Défense nationale au 25 DAFC Montréal, 6363 rue Notre Dame Est, Montréal (QC) H1N 2E9, Incoterms 2010 Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

Paiement électronique de factures - soumission 3.1.1

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: **Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions recues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires doivent fournir le numéro de pièce ou l'équivalent tel qu'indiqué à l'annexe A -Besoin.

Évaluation financière 4.1.2

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à 25 CFSD Montréal, 6363 Rue Notre Dame St E. Montréal, QC H1N 2E9, Canada, Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué par numéro nomenclature est le plus bas.

Dans le cas où deux offres ou plus ont le même prix évalué le plus bas, l'offre qui indique la date de livraison la plus tôt sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Dans le cas où deux offres ou plus ont le même prix évalué le plus bas et des dates de livraison identiques, l'offre qui a été reçue en premier sera recommandée pour l'attribution du contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la

Buyer ID - Id de l'acheteur DLP 6-4-2

documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social</u> Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A - Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2022-12-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Les Conditions Générales sont modifiées comme suit :

a. La mention type de changement de Ministre doit être insérée :

L'article 01, Interprétation, « Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « le gouvernement », est modifié comme suit :

Supprimer : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Insérer : Ministre de la Défense nationale

Le paragraphe 5 de l'article 22, Confidentialité, est modifié comme suit :

Supprimer : Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC) Insérer : Ministre de la Défense nationale (MDN)

Supprimer: 5. L'entrepreneur doit conserver ces registres à tout moment pendant la durée du présent contrat et pendant une période de sept ans après avoir reçu le paiement final en vertu du contrat, ou jusqu'au règlement de toutes les réclamations et litiges en suspens, selon la date la plus tardive.

Insérer: 5. L'entrepreneur doit conserver ces dossiers, et le Canada et ses représentants autorisés auront le droit d'examiner ces dossiers, à tout moment pendant la durée du présent contrat et pendant une période de sept ans après avoir reçu le paiement final en vertu du contrat. ou jusqu'au règlement de toutes les réclamations et litiges en suspens, selon la date la plus tardive. Si un examen révèle des paiements en trop du Canada, ceux-ci seront réclamés par le Canada et immédiatement remboursés par l'entrepreneur.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date du contrat au _____ (insérer la date) inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (insérer la date).

6.4.3 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour un maximum de quatre (4) périodes supplémentaires d'un (1) an(s) chacune, dans les mêmes conditions. L'entrepreneur convient que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables énoncées dans la l'annexe A - Besoin.

Le Canada peut exercer cette option à tout moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne peut être exercée que par le pouvoir adjudicateur et sera confirmée, pour des raisons administratives uniquement, par un avenant au contrat.

6.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A - Besoin du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Pamela Horner
DAAT 6-4
Ministère de la Défense nationale
Sous-Ministre Adjoint du Matériel
Directeur générale – Gestion du programme d'équipement terrestre

Téléphone: 343-572-8721

Courriel: Pamela.Horner@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 $\label{eq:solicitation} \begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^\circ de l'invitation \\ W8486-249636/A \end{tabular}$

Buyer ID - Id de l'acheteur DLP 6-4-2

6.5.2 Chargé de projet
Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Demande de renseignements généraux Nom: Titre: Téléphone: Courriel: Suivi de la livraison Nom: Titre: Téléphone:
Courriel:
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme, précisé dans l'Annexe A – Besoin, selon un montant total de\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.2 Paiements multiples

6.6.3 Vérification

Le Canada se réserve le droit de recouvrer des montants et d'apporter des rajustements aux montants payables à l'entrepreneur si l'examen des dossiers de l'entrepreneur a permis de déterminer des montants attribués au contrat qui ne sont pas conformes aux modalités du contrat.

Lorsque les résultats d'un examen indiquent qu'il y a eu un trop-payé par le Canada, celui-ci et dû et payable à la date indiquée dans l'avis de trop-payé.

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);
- b. Échange de données informatisées (EDI);
- c. Virement télégraphique (international seulement);

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'originale et un (1) exemplaire doit être envoyé à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Une (1) copie électronique doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2022-12-01) Conditions générales : biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des Besoins Opérationnels;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Contrat de défense

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Assurances

G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.13 Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour l'article ou les articles 1 à 10 75 p. 100 de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000h à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

6.14 Livraison, inspection et acceptation

6.14.1 Point de livraison

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

- 1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) au Ministère de la Défense nationale au 25 DAFC Montréal, 6363, rue Notre Dame Est, Montréal (QC) H1N 2E9.
- 2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez-vous n'a été fixé.
 - a. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal

Montréal (Québec) H1N 2E9, Canada

Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais) ou

Téléphone : 514-252-2777 poste 2363, 4673 ou 4282 Courrier électronique : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

6.14.2 Marquage détaillé de l'emballage - semblables

- 1. L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles 1 à 10 :
 - a. le numéro de spécification;

- b. le nom du fabricant;
- c. le numéro de série ou de lot:
- d. numéro de qualification;
- e. les données requises par le contrat ou par la spécification du produit;;
 - i. NNO (Numéro de nomenclature OTAN)
 - ii. Numéro d'article
 - iii. NCAGE
 - iv. Qté
 - v. Description (Ex : Gaz d'étalonnage (ou de calibration), 58L Isobutylène)
 - vi. Numéro de contrat
 - vii. Pression du cylindre (Ex: 500 PSIG @ 70°F/21° C)
 - viii. Volume du cylindre (Ex : 2.05 pied cube, 58L)
 - ix. Numéro ONU
 - x. FDS
 - xi. Composants de gaz
 - xii. Concentrations de gaz
- f. Date de fabrication;
- g. Numéro de série; et
- h. Date d'expiration de la durée de conservation.
- 2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

6.14.3 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'(les) article(s) numéro(s) 1 – 10 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les) article(s) numéro(s) 1 – 10 à raison de _____ unités par _____.

6.15 Clauses du Guide des CCUA

D2000C (2007-11-30), Marquage

D2001C (2007-11-30), Étiquetage

D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

D6010C (2017-11-30), Palettisation

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

<u>D9002C</u> (<u>2007-11-30</u>), Ensembles incomplets

B1505C (2016-01-28), Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux

<u>D5545C</u> (2019-05-30), ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

6.16 Règlement des différends

(a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.

- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

Buyer ID - Id de l'acheteur

DLP 6-4-2

ANNEXE A - BESOIN

Item/ Articles	Description / Déscription	Description / Déscription	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Addresse de la déstination	Invoice Address / Addresse de facturation	Quality Assurance Code (QAC) / Code d'assurance de la qualité (CAQ)	FIRM UNIT PRICE: Delivered Duty Paid (DDP), Transportation costs included, Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: Service de livraison payé (SLP?), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus	EXTENDED PRICE: Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	TOTAL PRICE: Applicable taxes Included/ PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
1	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	150	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
2	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: S8L-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	100	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
3	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 150 (si l'option est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
4	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: S8L-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 100 (si l'optionn est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
5	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 150 (si l'option est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
6	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: S8L-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 100 (si l'optionn est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
7	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 150 (si l'option est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
8	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 581-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 100 (si l'optionn est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: S8L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 150 (si l'option est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
10	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: S8L-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 100 (si l'optionn est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT
						PR	IX TOTAL CUMULÉ		A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	A INSÉRER LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Le

ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE

Item/ Articles	Description / Description	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Addresse de la déstination	Invoice Address / Addresse de facturation	Quality Assurance Code (QAC) / Code d'assurance de la qualité (CAQ)	DDIV UNITAIDE EEDME.	EXTENDED PRICE: Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	TOTAL PRICE: Applicable taxes Included / PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
1	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	150	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
2	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	100	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
3	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 150 (si l'option est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
4	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 100 (si l'optionn est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
5	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 150 (si l'option est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
6	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 100 (si l'optionn est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
7	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 150 (si l'option est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
8	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 100 (si l'optionn est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
9	NSN: 6830-01-698-1425 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-413-18: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 150 (si l'option est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
10	NSN: 6830-01-698-1420 Melange gazeux etalon Numéro de référence: 58L-248-100: NCAGE: 1RBN6	OU ÉQUIVALENT Numéro de référence: NCAGE:	EA	Jusqu'à 100 (si l'optionn est exercée)	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada	pamela.horner@forces.gc.ca	С			
						PF	IX TOTAL CUMULÉ			

s soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix, les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière.

Buyer ID - Id de l'acheteur DLP 6-4-2

ANNEXE « B » - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissi	ionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
suivants :	
	() Dépôt direct (national et international) ;
	() Échange de données informatisées (EDI) ;
	() Virement télégraphique (international seulement) ;

Buyer ID - Id de l'acheteur $DLP\ 6-4-2$

ANNEXE « C » de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'ur soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par la Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

ausse, que ce soit peridant la periode d'évaluation des sournissions ou peridant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'ur soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par la Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.</u>
Date : (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
) A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
) A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
) A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , dans le cadre de la <u>Loi sur l'équité en matière d'emploi</u> .
) A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
() A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec EDSC – Travail.
() A5.2. Le soumissionnaire a présenté <u>l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière</u> <u>d'emploi (LAB1168)</u> à EDSC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.
B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
) B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.
OU
) B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)